Assemblée générale de l'AMIG du 1er novembre 2011

Salle Opéra 0-202

Début :19h07 Fin : 20h57

Ordre du jour :

Nb Membres: 19

- 01. Bienvenue et approbation de l'ordre du jour
- 02. Approbation du procès verbal de l'AG du 02 novembre 2010
- 03. Convention collective de travail HUG-AMIG et nouveau Règlement des Services Médicaux (RSM)
- 04. Clause du besoin et commission quadripartite
- 05. Rapport d'activités 2010 du comité
- 06. Comptes 2010, budget 2012, cotisations 2012
- 07. Élection des vérificateurs des comptes
- 08. Décharge au comité
- 09. Élection du comité
- 10. Élection du Président
- 11. Discussion sur les récents problèmes dans différents services des HUG
- 12. Divers

01. <u>Bienvenue et approbation de l'ordre du jour</u>

Le président souhaite la bienvenue aux membres et présente l'ordre du jour qui est approuvé.

02. Approbation du procès verbal de l'AG du 02 novembre 2010

Pas d'objection. Le procès verbal est approuvé.

03. <u>Convention collective de travail HUG-AMIG et nouveau Règlement des Services</u> <u>Médicaux (RSM)</u>

Pour rappel:

11.09 – acceptation de la CCT par l'AG de l'AMIG

12.09 – révision OLT2

01.10 - entretien avec BG

05.10 - ok du comité de Direction et demande au SECO et à l'OPE

06.10 – réponse des SECO et OPE = 2x NON

10.10 – réponse transmise à l'AMIG

Propositions du comité (avocat):

- Convertir la CCT en dispositions réglementaires (directives)
- Instaurer un mécanisme paritaire compétent
- Signer un accord conférant à la CRCT une compétence d'arbitrage
- Refaire une demande au SECO avec appui de l'AMIG basée sur des besoins objectifs

- 01.11 courrier au HUG
- 03.11 réunion avec BG et les membres du groupe de travail Transformation de la CCT en RSM et directives d'application
- 04.11 avocats HUG et AMIG = OK
- 06.11 nouvelle demande conjointe de dérogation au SECO
- 07.11 RSM accepté par CA HUG
- 08.11 réponse du SECO = NON, pas de lissage sur 2 semaines
- 09.11 RSM accepté par le Conseil d'Etat
- 01.12.11 application du RSM

Discussion

La position des HUG est inconfortable.

Une dérogation a été demandée pour le lissage sur 2 semaines uniquement, car les nuits de 12 heures doivent être gérées par la LTr2. En pratique, plusieurs services travaillent plus que les 12 heures, mais avec l'accord de chacun.

Rappel de la teneur de la CCT et RSM

- I. Dérogations à la LTr = ???
- II. Contrat de durée indéterminée = ok
- III. Cahier des charges, plan de formation/carrière = ok
- IV. Déclaration à postériori des heures sup. = ok
- V. Heures sup. et temps partiels = ok
- VI. Travail de nuit et temps de repos = ok
- VII. Organisation du travail et des pauses, responsabilité du CDS = ok
- VIII. Clarification du droit des femmes enceintes = ok
- IX. Création d'une commission paritaire (litiges) = ok
- X. Revalorisation du service de piquet = ???
- XI. Autorité arbitrale (saisine de la CRCT) = ok

Discussion

Le but est d'avoir la protection d'un contrat de durée indéterminée pour la qualité du contrat de travail (protections pour congé maternité, maladie, bail, prud'homme). Par contre il y a une période d'essai et le délai de licenciement/départ est de 3 mois sans motif. Les cantons de Vaud et Berne fonctionnent déjà avec un contrat à durée indéterminée. Ce contrat est meilleur qu'un contrat déterminé, le but étant d'évoluer et de ne pas rester interne aux HUG ad vitam. Le principal bénéfice est l'obligation de planification. Lors de passage entre les services, les contrats sont les mêmes, puisque maintenant les contrats sont établis avec les HUG en général.

Piquet : ce projet ne devrait être mis en vigueur que si le lissage à 2 semaines est accepté.

Pauses : qui décide du temps de pause ? Selon la loi : moins de 9 heures = min 30 minutes, plus de 9 heures = min 60 minutes. Pas de maximum fixé, selon désidérata du chef.

Questions de l'Assemblée

Annuités : s'il y a un gel, c'est pour toutes les unités.

Projet SCORE: pas d'impacts sur le RSM.

Grosse hémorragie du personnel, mais la direction n'est pas prête à créer officiellement un statut de médecin adjoint, à réfléchir dans un conseil à part.

04. Clause du besoin et commission Quadripartite

Travail de la quadripartite (avis consultatif)

- 1- Libérer des droits de pratique (1x/an)
- 2- Donner des dérogations à la loi (OLAF)
- 3- Statuer concernant les « gré à gré »

Discussion

Selon les derniers chiffres, on constate une augmentation des coûts de la santé depuis le 1^{er} janvier 2010, donc le directeur de la santé a tenu un discours en faveur de la clause du besoin.

Position de l'AMIG concernant la Quadripartite

Tout le monde y est représenté.

Logiquement la commission quadripartite n'existerait plus au 1^{er} janvier 2012.

Que va-t-il se passer le 1^{er} janvier 2012 ?

La clause du besoin tombe au 1^{er} janvier 2012, à priori car on n'est pas à l'abri d'un arrêté fédéral urgent.

Des médecins installés ont des craintes.

Donc pourquoi ne pas créer une clause du besoin « genevoise » ? = non.

Les patients ont intérêt d'aller dans un réseau de médecins.

Un référendum a été lancé.

Il devrait y avoir une fenêtre à Genève en particulier, pour une durée inconnue, donc si vous avez la possibilité, n'hésitez pas à quitter les HUG et sortir vous installer.

Réunion hier de l'AMG

Les médecins de l'AMG sont fortement opposés à la fin de la clause du besoin (crainte d'afflux de médecins étrangers pour raisons économiques).

Une des façons de réguler l'installation de nouveaux médecins au 1^{er} janvier, selon l'idée de M. Dayer, serait de créer des chicaneries administratives via le DARES (350 personnes sont sur la liste d'attente, donc crainte d'un exode massif hors des HUG). Que va-t-il advenir des différents droits de pratique via les instituts? Chaque médecin devrait demander un droit de pratique indépendant, puis négocier avec son institut. Concrètement, le médecin qui part à la retraite garde son numéro de concordat et le médecin qui s'installe obtient un nouveau numéro (min 1 ordonnance).

05. Rapport d'activités 2010 du comité

a) Réunions:

Durant l'année académique, nous avons tenu

- 1 assemblée générale
- 7 réunions du comité

b) Représentations externes :

- o FMH: * Chambre médicale et assemblée des délégués (2x/an)
- o ASMAC : * Comité central (2x/an)
- o AMG: * Réunions périodiques (1x/mois siège vacant depuis fin sept. 2009)
- O Département de l'Economie et de la Santé (DES) :
 - * Commission quadripartite (réintégration 2010)
 - * Rencontres syndicales avec M. P-F. Unger

c) Représentations internes (HUG, Faculté de médecine)

- Rencontres avec la Direction (DG et DRH)
- Rencontres syndicales
- CHARM (coordination hospitalière des associations représentant les médecins):
 Directeur Médical, Chefs de Service, AMAHUG, AMIG (1x/mois)
- Conseil de Faculté (= conseil participatif), siège à repourvoir Nouveau président nommé. Les rôles ne sont pas bien définis
- Commissions de nominations professorales
- Commissions HUG (santé et sécurité)
- Réunions avec le service de santé du personnel
- Conseil médical d'établissement (2011)

d) Activités diverses

- Entretiens réguliers avec les avocats de l'AMIG
- Traitement des demandes individuelles (dont soutien et conseils en cas de difficultés professionnelles, aide et explications concernant la clause du besoin)

En conclusion, le comité a été très actif, soit :

- Selon le mandat délivré par l'AG : CCT-RSM
- Présence au sein des commissions des HUG
- Présence régulière au comité directeur de l'ASMAC Suisse et à la FMH
- Conseils et protection juridique
- <u>Point faible</u> : pas assez de membres au comité pour assurer toutes les représentations
- Prochains défis : 1. Application RSM aux HUG
 - 2. Formation postgraduée et carrière

06. Comptes 2010, budget 2012, cotisations 2012

a) Bilan et comptes du 01.01.2010 au 31.12.2010

Compte d'exploitation du 01.01.2010 au 31.12.2010

Produits		Charges	
Cotisations membres	66'442.10	Charges personnel	
		Avocat	33'683.70
Produits financiers	2'356.20	Secrétaire	990.00
		Loyer	12'000.00
Remboursement impôts	139.25	Charges financières	1'429.22
-		Charges administratives	
Perte exercice	358.62	Frais du Comité	2'208.00
		Frais d'assemblée générale	519.45
		Frais de représentation	287.10
		Cadeaux	166.80
		Frais administratifs	40.00
		Impôts	1'197.90
		Charges extraordinaires	
		Don Haïtiv HUG	5'000.00
		Policlinique LSN	2'500.00
		Charges informatiques	8'612.00
		Amortissement	662.00
Total	69'296.17	Total	69'296.17

Petite perte globale de 358.62, avec de grosses dépenses pour l'avocat.

Frais internet : remboursement de l'ADSL aux membres du comité.

Dons à Haïti et à la policlinique de Lausanne pour favoriser un cursus romand.

A constater une diminution des membres et donc des cotisations, les nouveaux arrivants ont de la peine à s'inscrire, dû principalement aux médecins étrangers et à la non affiliation à la FMH. L'assemblée générale est ouverte aux membres uniquement. Le comité a essayé plusieurs voies pour atteindre davantage de personnes, mais sans grand résultat.

Bilan au 31.12.2010

	Passifs	
	Fonds étrangers	
112'469.16	Charges à payer	480.00
100'565.10		
	Fonds propres	
	Capital	450'318.88
235'422.00		
	Perte net au 31.12.10	-358.62
1'984.00		
450'440.26	Total	450'440.26
	112'469.16 100'565.10 235'422.00 1'984.00	235'422.00 Perte net au 31.12.10

b) Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs aux comptes 2010, Edith Brandao-Farinelli et Thai Nguyen-Tang, suite à leur contrôle, approuvent les comptes présentés et proposent de donner décharge au Comité. Ils sont chaleureusement remerciés pour leur travail.

$\underline{\text{Vote}}$:

A l'unanimité, les comptes sont approuvés par l'Assemblée générale.

c) <u>Comptes provisoires du 01.01.2011 au 30.09.2011</u>

Compte d'exploitation provisoire arrêté au 30.09.11

Produits		Charges	
Cotisations encaissées	61'849.50	Frais généraux	175.00
Remboursements divers		Loyer	9'000.00
		Avocats	16'216.40
		Frais. Comité	1'721.50
		Frais informatique	17.00
		Impôts	1'242.90
		Scrétariat	900.00
		Don CRMG	2'500.00
		Bénéfice net d'exploitation	30'076.70
Total	61'849.50	Total	61'849.50

Bilan provisoire au 30.09.11

Actifs		Passifs	
Caisse Banque c/courant Banque c/épargne Fonds de placement Ordinateurs & Mobilier		Capital Bénéfice net provisoire	444°017.30 30°076.70
Total	474'094.00	Total	474'094.00

d) Budget 2012 et cotisations 2011

Les cotisations restent à 70.-

	Budget 2012	Budget 2011	Budget 2010
RECETTES	70'000.00	70'000.00	70'000.00
Cotisations membres	(coti 70 frs)	(coti 70 frs)	(coti 70 frs)
DEPENSES			
Maintenance info	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Mobilier/Matériel info	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Personnel	1'500.00	3'000.00	5'000.00
Loyer	12'000.00	12'000.00	12'000.00
Location salles	0.00	1'000.00	1'000.00
Fournitures de bureau	500.00	0.00	500.00
Affranchissements	0.00	0.00	0.00
Imprimerie	500.00	2'000.00	2'000.00
Amortissements	1'000.00	1'000.00	1'000.00
Impôts	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Avocats	30'000.00	50'000.00	50'000.00
Frais Comité + internet	12'000.00	8'000.00	6'000.00
Fête de l'AMIG	1'000.00	3'000.00	6'000.00
Total dépenses	62'500.00	84'000.00	87'500.00

07. Élection des vérificateurs des comptes

Edite Brandao-Farinelli, vérificatrice actuelle, accepte de se représenter.

Madame Natacha Premand (psychiatrie) propose de se joindre à elle pour vérifier les comptes 2010.

Elles sont élues à l'unanimité.

08. <u>Décharge au comité</u>

Décharge est donnée au comité pour son activité durant l'année écoulée.

Comité actuel :

• **Président**: Yannick Mercier (anesthésie)

Vice-président: Alain-Stéphane Eichenberger (Anesthésie),
 Trésorière: Tatiana Roiron (Informatique médicale)

• Membres: Laetitia Ribordy (Gynéco), Anne-Laure Germond-Goncerut

(Anesthésie), Isabelle Eperon (Gynéco), Thomas Agoritsas (Med int), Hervé Spechbach (Med int), Denis Rentsch (Psy),

Guillaume Favre (Psy), Christophe Marti (Med int),

Frédérique Hovaguimian (Anesthésie)

• Webmaster: Jérome Goncerut (Anesthésie)

• Secrétariat: Nathalie Pozzi

Remerciements aux partants:

Frédérique Hovaguimian s'en va à Zurich et Thomas Agoritsas partira en cours d'année vers le Canada.

09. Élection du comité

Se représentent:

Denis Rentsch (Psy)

Laetitia Ribordy (Gynéco)

Guillaume Favre (Psy)

Thomas Agoritsas (Med int) – qui partira en cours d'année

Hervé Spechbach (Med int)

Tatiana Roiron (Info médicale)

Yannick Mercier (Anesth)

Alain-Stéphane Eichenberger (Anesth)

Christophe Marti (Med int)

Anne-Laure Germond-Goncerut (Anesthésie)

Isabelle Eperon (Gynéco)

Jérome Goncerut (Anesthésie)

Nouveaux candidats:

3 nouvelles personnes se présentent :

ZAWODNIK Alexis (pharmacologie) alexis.zawodnik@gmail.com

BEAUVERD Yan (médecine interne) yan.beauverd@gena.ch

KRANCK Sandrine (anesthésiologie) kranatogen@yahoo.fr

Vote:

Le nouveau comité est élu à l'unanimité.

Bravo et merci pour leur futur engagement!

09.bis Élection de la secrétaire

Le comité propose de reconduire Nathalie Pozzi (hors HUG) dans sa fonction de secrétaire.

Vote :Oui à l'unanimité

10. Élection du Président

En l'absence d'autre candidat, Yannick Mercier se représente encore une année. Mais il souhaite nommer un « vice-président montant », dans l'idée de préparer une nouvelle personne à la tâche de président, ou on pourrait envisager une présidence tournante sur 3 ans ; à réfléchir lors d'un prochain comité.

Le président sortant est chaleureusement remercié pour son excellent travail et son immense disponibilité.

<u>Vote</u> : à l'unanimité Yannick Mercier est réélu à la présidence de l'AMIG.

11. Discussion sur les récents problèmes dans différents services des HUG

4 groupes de médecins provenant de différents services ont fait appel à l'AMIG

SMIG

Suite à un climat délétère et du mobbing, les gens du service ont décidé de réagir et d'écrire une lettre. Il y a eu un excellent effet, très constructif, avec une meilleure discussion avec la hiérarchie, qui se passe dans la discussion et non dans l'affrontement.

Psychiatrie

Il y a des problèmes d'horaires, sur les piquets.

Un arrangement a été trouvé, sur la base d'un courrier.

Pédiatrie

Il y a un problème de mobbing, pas de plan de carrière, un traumatisme suite à un décès ; une lettre a été envoyée, mais pas de nouvelle à ce jour.

Ophtalmologie

Un nouveau chef de service a été nommé pour un service qui ne fonctionnait déjà plus très bien. Il a pratiqué un ménage très brusque, une salle a été fermée, et il y a beaucoup de plaintes internes (mauvaise ambiance, mobbing). A suivre.

12. Divers

site internet

il va être refait, plus userfriendly

Affaire Winkelried (suite)

Procédure aux Prud'Hommes de deux anciens membres de l'AMIG pour le non paiement de leurs heures supplémentaires.

1^{ère} procédure gagnée : HUG condamnés à verser Sfr 30'000.-. Recours des HUG. 2^{ème} procédure en bonne voie.

MEDIfuture

L'ASMAC Suisse organise le 12 novembre 2011 à Lausanne des conférences gratuites (1ère fois en suisse romande).

Merci à tous et à l'année prochaine!

Le Président La secrétaire

Yannick Mercier Nathalie Pozzi

Janvier 2012